



# ATHLÉ-RHUYS

## Formulaire d'adhésion Adultes - Saison 2022-2023

Remplir en LETTRES CAPITALES et cocher les cases

Nouvelle adhésion <input type="checkbox"/>	Renouvellement <input type="checkbox"/>	n° de Licence	_____	Sexe M <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>
Nom	_____	Prénom	_____		
Date de naissance	____/____/____	Nationalité	_____		
Adresse N°	_____	Voie	_____		
_____	_____	Code postal	_____	Ville	_____
N° Tél. fixe	____/____/____/____	N° Tél. portable	____/____/____/____		
Adresse mail	_____				
Taille du maillot (entourer) : S M L XL Autre (préciser)					

### Souhaite adhérer au club ATHLÉ-RHUYS pour la saison 2022-2023

Cocher les cases

Type d'adhésion choisie :	Si vous avez opté pour Adhésion club + licence, type de licence choisie :
<input type="checkbox"/> Sympathisant (20 €)	<input type="checkbox"/> Athlé-Running (Adhésion club + Licence : 80,50 €)
<input type="checkbox"/> Adhérent Club + Licence FFA	<input type="checkbox"/> Licence Compétition (voir secrétariat du club)

Signature de l'adhérent	Fait à :	Pour le club :
	Le :	

### Documents à fournir au moment de l'adhésion

<input type="checkbox"/> Ce document dûment rempli
<input type="checkbox"/> Le règlement par chèque à l'ordre de "Athlé-Rhuys" - (montant selon l'option choisie)
<input type="checkbox"/> Un <b>certificat médical datant de moins d'un an</b> , attestant que le titulaire ne présente pas de contre-indication à la <b>pratique de la course à pied en compétition</b> . <b>Important</b> : pour les licenciés de la saison 2021-2022, la fourniture du certificat médical n'est pas nécessaire si vous avez rempli le questionnaire santé "QS-SPORT" (en ligne sur votre espace personnel FFA ou sur papier) et répondu « NON » à toutes les questions.

### Réglementation

<b>Règlement Intérieur</b> : L'adhésion au club Athlé-Rhuys vaut acceptation pleine et entière de son règlement intérieur (consultable sur le site : <a href="http://www.athle-rhuys.com/documents/">www.athle-rhuys.com/documents/</a> ). Tout titulaire d'une licence FFA s'engage à respecter les statuts réglementaires de la FFA.
<b>Assurances</b> (Loi du 16 juillet 1984, art.37 ; 38 ; 38-1 et suivants, modifiée par la loi du 16 juillet 2000) : <b>1. Le Club</b> : a souscrit, auprès de MMA, une assurance Responsabilité Civile garantissant sa responsabilité, celles des Bénévoles, Saliés et Licenciés prêtant leur concours aux activités. <b>2. Les Licenciés</b> : l'assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, est comprise dans le prix de la licence.
<b>Données personnelles</b> Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles y compris les images vous concernant. Vous pourrez exercer ce droit auprès du secrétariat du club.

**Ne remettre votre dossier que lorsque celui-ci est complet** (à remettre à un responsable du club lors d'un entraînement).